



United Nations
Educational, Scientific and
Cultural Organization



World
Heritage
Convention



GERMANY 2015
39TH SESSION OF THE WORLD HERITAGE COMMITTEE
39E SESSION DU COMITE DU PATRIMOINE MONDIAL
ALLEMAGNE 2015

Informations destinées à la presse : 39e session du Comité du patrimoine mondial

1 Temps et lieu

Temps : 28 juin au 8 juillet 2015

Lieu : World Conference Center Bonn (WCCB), Allemagne

2 Membres et les fonctions du Comité du patrimoine mondial

Le Comité se compose des 21 Etats parties suivants :

Algérie, Allemagne, Colombie, Croatie, Finlande, Inde, Jamaïque, Japon, Kazakhstan, Liban, Malaisie, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, Sénégal, Serbie, Turquie, Viet Nam

Selon la Convention du patrimoine mondial, le mandat d'un membre du Comité est pour une période de six ans, mais la plupart des Etats parties choisit volontairement d'être membre du Comité pour une période de quatre ans, afin de donner aux autres Etats parties l'opportunité de faire partie du Comité. Tous les membres élus lors des deux dernières Assemblées générales (2011 et 2013) ont décidé de réduire volontairement leur mandat de six à quatre ans. L'élection de nouveaux membres a lieu tous les deux ans lors de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention.

Le Comité du patrimoine mondial se réunit une fois par an. Le Comité est responsable de la mise en œuvre de la Convention du patrimoine mondial, détermine l'utilisation du Fonds du patrimoine mondial et alloue l'assistance financière suite aux demandes des Etats parties. C'est à lui de décider si un site est accepté pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial. Il examine les rapports sur l'état de conservation des sites inscrits et demande aux Etats parties de prendre des mesures lorsque les sites ne sont pas correctement gérés. Il décide également de l'inscription des sites sur la Liste du patrimoine mondial en péril et de leur retrait de cette liste.

3 Bureau du Comité du patrimoine mondial

Le Bureau est composé de sept Etats parties élus annuellement par le Comité : un président, cinq vice-présidents et un rapporteur. Le Bureau du Comité est chargé de coordonner les travaux du Comité et de fixer la date, l'heure et l'ordre du jour des séances. L'élection des nouveaux membres du Bureau aura lieu à la fin de la prochaine session du Comité du patrimoine mondial.

Président : Pr Maria Böhmer (Allemagne)

Rapporteur : M. Hicham Cheaib (Liban)

Vice-présidents : Croatie, Inde, Jamaïque, Qatar, Sénégal

4 Les propositions d'inscription de 36 sites sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2015

Parmi **les sites proposés pour inscription**, le Comité examinera cinq sites naturels, 30 sites culturels et un site mixte (à la fois naturel et culturel).

Sites naturels :

1. Aires protégées de la Région florale du Cap [extension du bien « Aires protégées de la région florale du Cap »] (Afrique du Sud)
2. Parc national marin de Sanganeb et Parc national marin de la baie de Dungonab-île de Mukkawar (Soudan)
3. Paysages de la Dauria (Mongolie/Fédération de Russie)
4. Complexe des forêts de Kaeng Krachan (Thaïlande)
5. Parc national de Phong Nha – Ke Bang [extension du « Parc national de Phong Nha-Ke Bang »] (Viet Nam)

Sites mixtes (naturels et culturels) :

6. Montagnes Bleues et monts John Crow (Jamaïque)

Sites culturels :

7. Paysage culturel de Thimlich Ohinga (Kenya)
8. Nyero et autres sites d'art rupestre géométrique de chasseurs-cueilleurs d'Ouganda oriental (Ouganda)
9. Site du baptême « Béthanie au-delà du Jourdain » (Al-Maghtas) (Jordanie)
10. Art rupestre de la région de Hail en Arabie saoudite (Arabie saoudite)
11. Sites du tusi (Chine)
12. Suse (République islamique d'Iran)
13. Sites de la révolution industrielle Meiji au Japon : sidérurgie, construction navale et extraction houillère (Japon)
14. Grande montagne Burkhan Khaldun et son paysage sacré environnant (Mongolie)
15. Aires historiques de Baekje (République de Corée)
16. Jardin botanique de Singapour (Singapour)
17. Paysage culturel de Maymand (République islamique d'Iran)
18. Christianfeld, une colonie morave (Danemark)
19. Paysage de chasse par force de Zélande du Nord (Danemark)

20. Sites de l'âge des Vikings en Europe du Nord (Danemark, Allemagne, Islande, Lettonie, Norvège)
21. Climats du vignoble de Bourgogne (France)
22. Coteaux, Maisons et Caves de Champagne (France)
23. Speicherstadt et le quartier Kontorhaus avec la Chilehaus (Allemagne)
24. Cathédrale de Naumburg et le paysage des rivières la Saale et de l'Unstrut- Territoires de pouvoir au Moyen Age classique (Allemagne)
25. Nécropole de Bet She'arim – Un haut lieu du renouveau juif (Israël)
26. Palerme arabo-normande et les cathédrales de Cefalù et Monreale (Italie)
27. Site du patrimoine industriel de Rjukan-Notodden (Norvège)
28. Paysage culturel viticole et vinicole de La Rioja et de la Rioja alavaise (Espagne)
29. Paysage culturel de la forteresse de Diyarbakir et des jardins de l'Hevsel (Turquie)
30. Pont du Forth (Royaume-Uni)
31. Missions de San Antonio (Etats-Unis)
32. Monastère de Ghélati [modification des limites du bien « Cathédrale de de Bagrati et monastère de Ghélati »] (Géorgie)
33. Chemins de Saint-Jacques du nord de l'Espagne [extension du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle] (Espagne)
34. Ephèse (Turquie)
35. Aqueduc de Padre Tembleque, complexe hydraulique de la Renaissance en Amérique (Mexique)
36. Paysage culturel industriel de Fray Bentos (Uruguay)

5 Programme

l'Heure	Lieu	Description de l'Événement
28 juin, 17.45h	WCCB	Inauguration de l'exposition „Heritage Heroes“ en présence de Mme Maria Böhmer, la Présidente de la 39e session du comité et Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO
28 juin, 18h	WCCB	Inauguration de l'exposition „Kulturwelten“ en présence de Mme Maria Böhmer, la présidente de la 39e session du comité et Mme Irina Bokova, Directrice générale de l'UNESCO
28 juin, 19h	WCCB, salle plénière	Cérémonie d'ouverture de la 39e session du Comité du patrimoine mondial
29 juin, 13h	WCCB, salle plénière	Événement Spécial : Déclaration du Comité du patrimoine mondial et lancement de la coalition mondiale «Unite4Heritage» avec la participation de la Directrice Générale de l'UNESCO Irina Bokova, la Présidente du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO Maria Böhmer (Allemagne) et Adel Shirshab, Ministre du Tourisme et de la Culture (Irak).
29 juin, 14h	WCCB, salle Bonn	Conférence de presse avec la participation de la Directrice Générale de l'UNESCO Irina Bokova, la Présidente du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO Maria Böhmer (Allemagne), et Adel Shirshab, Ministre du Tourisme et de la Culture (Irak).
29 juin, 17h au 2 juillet, 18.30h	WCCB, salle plénière	Débat sur l'état de la conservation des sites inscrit sur la Liste du patrimoine mondial . Le 30 Juin des rapports sélectionnés sur l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine en péril seront discutés. A partir du 1 juillet au 2 juillet des rapports sélectionnés sur l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine seront discutés ainsi que les sites proposés pour l'inscription sur la Liste du patrimoine en péril.
29 juin, 19h	WCCB, salle plénière	Événements associés : Réunion des présidents des Comités des Conventions pour la culture de l'UNESCO , organisé par le Ministère fédéral des Affaires étrangères d'Allemagne et l'UNESCO. Une déclaration commune sera publiée à la suite de la réunion.
30 juin, 13h	WCCB, salle plénière	Événements associés : Bilan de la reconstruction des mausolées de Saints de Tombouctou , organisé par le bureau de l'UNESCO à Bamako, Mali. Avec des interventions de la Directrice générale de l'UNESCO, Mme Irina Bokova, de la Présidente du Comité du patrimoine mondial Maria Böhmer, et du Ministre de la culture, de l'artisanat et du tourisme du Mali, Mme Ndiaye Ramatoulaye Diallo. Un prix sera décerné aux maçons de Tombouctou par la Directrice générale de l'UNESCO.
2 juillet	Deutsche Welle	Partenariats pour la conservation du patrimoine mondiale . Une discussion sur des expériences avec le partenariat entre le secteur privé et le patrimoine mondial. La reconnaissance de la meilleure pratique en gestion des partenariats concernant le patrimoine mondial sera partagée. Suivi par un cocktail/ réception.
3 to 5 juillet	WCCB, salle plénière	Discussion sur les sites proposés pour inscription sur la Liste du patrimoine mondial . L'ordre de présentation des propositions d'inscription est expliqué ci-dessus. Cet ordre peut être modifié au cours de la session.

5 juillet, 18h	WCCB, salle plénière	Conférence de presse sur les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial.
----------------	----------------------	--

Ordre du jour provisoire de la 39e session du Comité du patrimoine mondial (Bonn, 2015)
<http://whc.unesco.org/archive/2015/whc15-39com-3A-fr.pdf>

Plus d'information est disponible chaque jour au centre de medias, World Conference Center Bonn.

6 Questions techniques

○ **Est qu'il aura une live-stream/webcast en direct de la session?**

La session sera [transmise en direct](#) dans la version originale, en anglais et en français sur ce site web et sur le site web du Centre du patrimoine mondial (290 kbps par streaming, 384x288 pixels, streaming entry point 3 MB). Les vidéos seront téléchargées sur le site web du centre du patrimoine mondial pendant un jour (1280x720 pixels).

○ **Est qu'il aura des photos des nouveaux sites disponible pour la presse ?**

Des images des nouveaux sites seront disponibles dès leur inscription à l'adresse suivante : <http://whc.unesco.org/en/newproperties/>

○ **Est qu'il auras des images vidéo des nouveaux sites disponible pour la presse?**

Des images vidéo des nouveaux sites seront disponibles dès leur inscription à l'adresse suivante : www.unesco.org/new/fr/media-services/multimedia/news-videos/scroll/

○ **Ou est-ce qu'on peut trouver des documents importants concernant la session? Tous les documents relatifs aux travaux du Comité peuvent être consultés en ligne**

whc.unesco.org/fr/sessions/39com/

Rapports sur l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial en péril :

[WHC-15/39.COM/7A](http://whc.unesco.org/fr/sessions/39com/7a)

[WHC-15/39.COM/7A.Add](http://whc.unesco.org/fr/sessions/39com/7a-add)

Rapports sur l'état de conservation des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial :

[WHC-15/39.COM/7B](http://whc.unesco.org/fr/sessions/39com/7b)

[WHC-15/39.COM/7B.Add](http://whc.unesco.org/fr/sessions/39com/7b-add)

Evaluations des propositions d'inscription des biens mixtes et culturels :

[WHC-15/39.COM/INF.8B1](http://whc.unesco.org/fr/sessions/39com/inf/8b1)

[WHC-15/39.COM/INF.8B1.Add](http://whc.unesco.org/fr/sessions/39com/inf/8b1-add)

Evaluation des propositions d'inscription des biens mixtes et naturels :
WHC-15/39.COM/INF.8B2
WHC-15/39.COM/INF.8B2.Add

Liste des rapports sur l'état de conservation proposés pour discussion

WHC-15/39.COM/INF.7

7 Contact

Agnès Bardon
Service de presse UNESCO
a.bardon@unesco.org
+33 (0) 1 45 68 17 64
Disponible à Bonn à partir du 27 juin: +33 (0) 6 80 24 13 56

Isabelle Le Fournis
Service de presse UNESCO
i.le-fournis@unesco.org
+33 (0) 1 45 68 17 48
Disponible à Bonn à partir du 27 juin: +33 (0) 6 12 19 74 01

Pour tous questions en langue allemande :
Katja Römer, Service de presse, Commission Allemande pour l'UNESCO
roemer@unesco.de
+49 (0)228-60497-42
Disponible à Bonn à partir du 27 juin: +49(0)177-4799530

Questions les plus fréquentes

1 Qu'est-ce que le patrimoine mondial ?

Le patrimoine mondial est une appellation attribuée à des lieux ou des biens, situés à travers le monde, possédant une valeur universelle extraordinaire. A ce titre, ils sont inscrits sur la Liste du patrimoine mondial afin d'être protégés pour que les générations futures puissent encore les apprécier à leur tour. Ces lieux et ces biens, aussi divers et uniques que les pyramides d'Égypte, la Grande Barrière de corail australienne, les Iles Galápagos en Equateur, le Taj Mahal en Inde, le Grand Canyon aux Etats-Unis ou l'Acropole en Grèce, sont quelques exemples des 1007 biens culturels et naturels inscrits à ce jour sur la Liste du patrimoine mondial.

[Cliquer ici](#) pour en apprendre d'avantage sur le patrimoine mondial.

2 Que cela signifie-t-il pour un bien d'être inscrit sur la Liste ?

Lorsqu'un pays signe la Convention et voit certains de ses biens inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, il en résulte un prestige supplémentaire qui aide souvent les citoyens et les gouvernements à prendre conscience de l'importance de la préservation de ce patrimoine. Une meilleure prise de conscience conduit généralement à une augmentation du niveau de protection et de conservation des biens en question. Le pays peut également recevoir une assistance financière et technique de la part du Comité du patrimoine mondial afin de soutenir les activités de préservation.

3 Qu'est-ce que la Convention ?

La [Convention pour la protection du patrimoine culturel et naturel](#) est un accord international adopté par la Conférence générale de l'UNESCO en 1972. Elle est fondée sur le principe qu'il existe sur terre des endroits d'une valeur universelle et exceptionnelle qui devraient faire partie du patrimoine commun de l'humanité. Les pays qui ratifient la Convention (les Etats parties) deviennent membres d'une communauté internationale, unie dans la mission commune d'identifier et de sauvegarder le patrimoine naturel et culturel le plus remarquable de notre planète. Tout en respectant pleinement la souveraineté nationale et sans porter préjudice aux droits de la propriété liés à chaque législation nationale, les Etats parties reconnaissent qu'il est du devoir de la communauté internationale toute entière de protéger le patrimoine mondial.

4 Quelles sont les implications légales de la Convention ?

La Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO est un traité qui est devenu, en 40 ans, l'instrument le plus important en matière de conservation du patrimoine culturel et naturel mondial.

A ce jour, 191 pays (appelés [Etats parties](#)) ont ratifié la Convention, en faisant ainsi un ensemble de principes, un cadre d'action, presque universellement accepté.

En apprendre plus sur la [Convention](#).

5 Comment inscrit-on un bien sur la Liste ?

Un site doit suivre un [processus d'inscription](#) avant d'être pris en considération. Un bien peut être proposé pour inscription seulement par le pays dans lequel il se situe.

6 Qui inscrit les biens ?

Les pays (ou Etats parties) soumettent leurs propositions d'inscription au Comité du patrimoine mondial. Si le Comité décide, suivant les recommandations des Organisations consultatives (ICOMOS et UICN), que l'inscription remplit au moins un des critères nécessaires, le bien proposé par l'Etat partie est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial. Le Comité inscrit en moyenne 25 à 30 nouveaux sites chaque année sur la Liste. Aujourd'hui, il y a 1007 sites répartis dans 161 pays à travers le monde.

Plus de détails sur les procédures et calendrier en cliquant sur [Orientations](#).

Il existe 10 critères pour l'inscription d'un bien sur la Liste du patrimoine mondial.

[Cliquer ici](#) pour les découvrir plus en détails.

7 Quels sont les critères de sélection ?

Pour figurer sur la Liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire à au moins un des dix critères de sélection. **Selection criteria**

1. représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ;
2. témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ;
3. apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnel sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue;
4. offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative(s) de l'histoire humaine ;
5. être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible ;
6. être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des oeuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères);
7. représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ;
8. être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le témoignage de la vie, de processus géologiques en cours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ;
9. être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques en cours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins ;

10. contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

8 A qui appartient un bien dès lors qu'il est inscrit sur la Liste du patrimoine mondial ?

Le bien demeure la propriété du pays sur le territoire duquel il est situé mais il est considéré de l'intérêt de la communauté internationale de le protéger pour les générations futures. Sa protection et sa conservation relèvent de la communauté internationale du patrimoine mondial toute entière.

Biographie de la Directrice Générale Irina Bokova



Née le 12 juillet 1952 à Sofia (République de Bulgarie), **Irina BOKOVA** assume les fonctions de Directrice générale de l'UNESCO depuis le 15 novembre 2009. Réélue pour un second mandat en octobre 2013, elle est la première femme et la première candidate de l'Europe de l'Est, à se voir élue à la tête de cette Organisation.

En sa qualité de Directrice générale de l'UNESCO, Irina Bokova est activement engagée dans les efforts internationaux pour faire progresser l'égalité entre les genres, l'éducation de qualité pour tous, ainsi que dans les actions contre le financement du terrorisme en luttant contre le trafic illicite des biens culturels. Ardent promoteur du combat contre le racisme et l'antisémitisme, Mme Bokova a dirigé les activités de l'UNESCO dans le domaine de la mémoire et de la sensibilisation à l'Holocauste et elle est le premier Directeur général de l'Organisation à avoir nommé un Envoyé spécial pour l'enseignement de l'Holocauste.

Elle est chef de file pour garantir une éducation de qualité pour tous et a fait de l'égalité entre les genres sa priorité personnelle pour l'Organisation. D'autres domaines d'action incluent la coopération scientifique pour le développement durable, mise en œuvre notamment à travers les systèmes d'alerte précoce pour les tsunamis ou les accords de gestion des eaux transfrontalières, et le plaidoyer mondial pour la sécurité des journalistes et la liberté d'expression.

Diplômée de l'Institut d'Etat des Relations internationales de Moscou, Irina Bokova a également suivi les cours de l'Université du Maryland (Washington) et de la *John F. Kennedy School of Government* (Université de Harvard). Elle rejoint dès 1977 le Ministère des Affaires étrangères de Bulgarie au Département des Nations Unies. Nommée Responsable des Affaires politiques et juridiques à la Mission permanente de la Bulgarie auprès de l'ONU à New York, elle est également Membre de la Délégation bulgare aux Conférences de l'ONU sur l'égalité des femmes à Copenhague (1980), Nairobi (1985) et Beijing (1995). Membre du Parlement bulgare (1990-1991 et 2001-2005), elle a plaidé pour l'adhésion de la Bulgarie à l'Union européenne et à l'OTAN, et elle a participé à l'élaboration de la nouvelle Constitution de la Bulgarie.

Irina Bokova a été successivement Ministre des Affaires étrangères et Coordinateur des relations de la Bulgarie avec l'Union européenne, puis Ambassadrice de Bulgarie en France, à Monaco et auprès de l'UNESCO et Représentant personnel du Président de la République de Bulgarie à l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Aux postes de Secrétaire d'Etat pour l'intégration européenne et comme Ministre des Affaires étrangères, Irina Bokova a toujours milité pour l'intégration européenne. Elle est entre autres Présidente et membre fondateur de *l'European Policy Forum*, une organisation non gouvernementale destinée à promouvoir l'identité européenne et à encourager le dialogue pour surmonter les divisions en Europe et soutenir les valeurs du dialogue, de la diversité, de la dignité humaine, ainsi que les droits de l'homme. Irina Bokova est Secrétaire exécutive du Comité directeur de l'Initiative mondiale pour l'éducation avant tout du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies (GEFI) et co-Vice-Présidente de la Commission sur le *haut débit pour le développement numérique*.

Irina Bokova a reçu plusieurs distinctions d'État de différents pays et le titre *docteur honoris causa* de nombreuses universités prestigieuses.

En plus de sa langue maternelle, Irina Bokova parle couramment anglais, français, espagnol et russe. Elle est mariée et mère de deux enfants adultes qui vivent et travaillent aux États-Unis.

Biographie de la présidente du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO



Maria Böhmer occupe depuis décembre 2013 les fonctions de ministre adjointe aux Affaires étrangères.

Elle est en charge de la politique culturelle et éducative à l'étranger, de la politique aux Nations Unies et des politiques mondiales, des questions de développement durable ainsi que de la politique des échanges extérieurs. Au niveau régional, elle accorde une importance particulière aux pays d'Afrique subsaharienne et de la zone du Sahel, d'Amérique latine et des Caraïbes ainsi qu'aux pays d'Asie du Sud et du Sud-Est.

Parmi ses domaines d'action prioritaires figurent le soutien à la formation professionnelle afin de contribuer au développement des économies nationales à l'intérieur et à l'extérieur de l'Europe, la poursuite des objectifs du Millénaire dans l'agenda post-2015 ainsi que l'intensification et la promotion de l'aide humanitaire.

Le renforcement du rôle des femmes en tant qu'objectif de la politique étrangère allemande revêt une place centrale dans son engagement.

Mme Böhmer est actuellement présidente du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO qui tiendra sa session annuelle à Bonn du 28 juin au 8 juillet 2015. Sa présidence est dédiée à la préservation et à la gestion des sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial (y compris dans les situations de crise), à leur utilisation durable ainsi qu'à la mise en œuvre de réformes ambitieuses pour accroître la crédibilité de la convention pour la protection du patrimoine mondial, culturel et naturel.

Depuis novembre 2014, Mme Böhmer est présidente du conseil consultatif de l'Académie culturelle de Tarabya qui ouvre de nouvelles dimensions aux relations germano-turques en proposant un programme de résidence aux artistes et acteurs culturels. Cet engagement s'inscrit dans la continuité des fonctions qu'elle a exercées de 2005 à 2013 à la chancellerie fédérale comme ministre adjointe et déléguée à la migration, aux réfugiés et à l'intégration.

Son mandat comme déléguée du gouvernement fédéral à la migration, aux réfugiés et à l'intégration a été marqué par des succès décisifs comme les sommets sur l'intégration, le plan d'action national pour l'intégration ou encore la loi sur la reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger.

Mme Böhmer appartient à la famille politique de l'Union chrétienne-démocrate d'Allemagne (CDU). Elle est membre du bureau politique de la CDU au niveau fédéral et présidente fédérale de l'Union des femmes. Depuis 2014, elle fait partie du Comité technique fédéral de la CDU " Politique étrangère, de sécurité, de développement et des droits de l'homme ".

Depuis 1990, Maria Böhmer est députée au Bundestag allemand de la circonscription électorale de Frankenthal-Donnersberg et de celle de Ludwigshafen-Frankenthal où elle a succédé à l'ancien chancelier fédéral, Helmut Kohl. De 2000 à 2005, elle a été vice-présidente du groupe parlementaire CDU/CSU au Bundestag allemand (éducation, recherche, famille et femmes).

Depuis août 2014, Mme Böhmer est sénatrice de la Communauté scientifique Gottfried Wilhelm Leibniz qui regroupe 89 centres de recherche indépendants. Elle est vice-présidente du Conseil de télévision de la deuxième chaîne de télévision allemande (ZDF), membre du Comité central des catholiques allemands, présidente du conseil de surveillance de la Fondation scolaire St. Martinus dans l'évêché de Mayence, membre du conseil de surveillance de la Fondation allemande pour l'intégration et vice-présidente du conseil de surveillance de la Fondation Caritas St. Elisabeth dans l'évêché de Spire. Elle est également membre du conseil de surveillance de la Fondation de la lecture.

Maria Böhmer, née à Mayence, a fait des études de mathématiques, de pédagogie, de physique et de sciences politiques. Elle est titulaire d'un doctorat en pédagogie. Le prix international « Zur Pädagogik der Gegenwart » (Sur la pédagogie du présent) lui a été décerné en 1975 à Vienne pour sa thèse de doctorat. Après des séjours de recherche à Cambridge et Augsburg, elle obtient en 1982 son habilitation à Mayence. Depuis 2001, elle est professeure de pédagogie à Heidelberg. De 1982 à 1990, elle a été la première déléguée à la condition féminine du Land de Rhénanie-Palatinat.